

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2024-07-558

Objet : Contractualisations

Modification de la fiche thématique 2 « Dotation Innovation Expérimentation » dans le cadre du CTO

Séance du 3 juillet 2024

Date de convocation : 26 juin 2024

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 35 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 23 titulaires, 12 suppléants soit 35 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (C. Bernard à O. Penin, J. Denat à M. Touhami)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 37 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 35/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, T. Féline, L. Perrigault-Launay, R. Vianet, M. Népoty, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, B. Pascal, A. Chopard, J-P Géraud, M. Pradeille, P. Gras, M. Chambellan, T. Agnel, A. Roy, P. Martinez, V. Martin, F. Dhuisme, A. Théron, L. Fataccioli, J. Boisson, D. Devriendt, Y. Person.

Suppléants présents avec voix délibérative : N. Gros-Chareyre, C. Villanueva, M. Touhami, V. Bénézet, N. Ruiz, A. Mégias, F. Cerda, I. Debrie, B. Chluda, M. Pellet-Laporte, D. Lonvis, F. Tempier.

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés :

R. Crauste, L. Vigouroux, C. Bernard, P. Bouillevraux-Breard, L. Topie, F. Dugaret, J-P Cubilier, M. De Nays Candau, J. Denat, A. Brundu, M. Cayzac, J-F Thomas, J. Pérédès, J-P. Franc, F. Chalmeton, D. Lebois, C. Tichet, B. Jullien, V. Vautrin, A. Pobo, P. Deschamps. Cohen-Solal, P. Bénézèch, P. Fortuna-Deschamps, A. Nectoux, J. Rey, A. Bruguier, Y. Béchard, J-F Laurent, V. Coste, S. Guy, B. Leccia, M-J Pellet, I. Couderc, F. Granier, C. Marquier, C. Lecerf, S. Serret, J-M Andriuzzi, M. Debouverie, M. Larroque, P. Spéziale, Y. Quésada, J-J Estéban, J. Gravegeal, M. Dubayle-Calbano, I. De-Montgolfier, J. Croin, J. Ruivo, P. Chabert.

Conseil de développement :

C. Constant

Excusés :

R. Lefort

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Exposé :

Vu le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 entre le PETR, les EPCI membres, le Département du Gard et la Région signé du 14 septembre 2023,
 Vu la délibération n°CP/2023-10/12.06 de la commission permanente du 20 octobre 2023 de la Région Occitanie validant les fiches DIE Vidourle Camargue,
 Vu l'avis favorable émis par le comité de pilotage CTO du 2 mai 2024 pour modifier la thématique 2 des fiches mesures DIE,
 Vu la délibération n°CP/2024-05/12.15 de la commission permanente du 31 mai 2024 de la Région Occitanie validant la modification d'une fiche DIE Vidourle Camargue,

Pour rappel, l'objectif de cette dotation, inscrite dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie, est de stimuler les territoires dans une démarche de progression en faveur d'un changement de modèle de développement. Il s'agit d'une subvention d'investissement ouverte à tout porteur de projet, qu'il soit public ou privé. Pour ce faire chaque territoire doit définir une à deux thématiques pour la durée de son CTO (jusqu'en 2028 inclus). La description de ces thématiques et de leur mise en œuvre doit être détaillée dans des fiches mesures spécifiques intégrées au CTO, avant tout financement de projets au titre de cette dotation. Les thématiques doivent présenter un caractère innovant marqué, répondant aux enjeux du Pacte Vert. Il est important de noter que cette dotation ne peut pas se substituer aux dispositifs régionaux existants.

Les dépenses éligibles concernent uniquement les dépenses d'investissement (travaux et équipements). Les frais de maîtrise d'œuvre pris en compte, au prorata des dépenses éligibles, sont plafonnés à 10%. Les dépenses de fonctionnement ainsi que les VRD/parking sont exclus. Les études directement liées à la réalisation d'un projet peuvent être éligibles à la marge.

Chaque CTO peut mobiliser une enveloppe annuelle au titre de la DIE (Dotation d'Investissement Environnementale) de 80 000 €. Cette enveloppe n'est pas reportable sur une année ultérieure. L'aide régionale se présente sous forme d'une ou plusieurs subventions, avec un taux d'intervention maximum de 25% des dépenses éligibles (ce taux maximal étant réservé aux projets les plus exemplaires). Le seuil de dépenses éligibles est de 2 000 €.

Au niveau du PETR Vidourle Camargue, une première fiche DIE a été validée sur la thématique n°1 pour « Soutenir et dynamiser les expérimentations de mobilités durables » par la Région Occitanie. À la suite de l'abandon la thématique 2 sur la sobriété énergétique, il est proposé d'orienter la deuxième fiche vers le thème de « Développer des initiatives économiques résilientes », notamment pour cofinancer des porteurs de projets privés sur :

- o Des projets pour l'alimentation
- o Un tourisme durable et de qualité sur 365 jours
- o Des services et commerces coopératifs
- o Les savoir-faire artisanaux et les produits liés aux spécificités du territoire
- o Des stratégies de mise en réseau et d'espaces mutualisés dédiés aux acteurs économiques et aux dynamiques citoyennes.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter la modification de la fiche thématique 2 DIE annexée au présent rapport pour activer sur le territoire la « Dotation Innovation Expérimentation » portée par la Région Occitanie ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 37

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ


Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 09.07.24

Le directeur général des services, Maxime Charlier



Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue